



CCPC- DISPOSITIF AIDE A LA RENOVATION DE BATIMENTS PUBICS

PROJET DE REGLEMENT

Objectifs du dispositif :

- Développer une offre de logements diversifiée répondant à l'attente des ménages et permettant un parcours résidentiel complet ;
- Accélérer la rénovation thermique du bâti.

Projets/Dépenses éligibles :

- Dépenses liées à des projets de rénovation de logements communaux anciens en centre-ville ou centre-bourg (démolition si construction) ;
- Dépenses liées à la création/rénovation de bâtiments accueillant un ou des services au public ;

Enveloppe d'aide pour le territoire : 750 000 €

Cadre d'intervention :

- Nombre de dossier par commune = 2
- Aide maximum par communes = 26 € /habitant
- Cumul possible avec toutes subventions dans la limite de 80 %

- Pas de critères de gain énergétique
- Date des ordres de services : rétroactivité au 1^{er} janvier 2023
- Date limite de dépôt des dossiers à la CCPC : 31/12/2025
- Sous réserve de la consommation de toute l'enveloppe = la commission proposera des ajustements éventuels afin que le territoire puisse bénéficier de la totalité de l'enveloppe.

Éléments constitutifs des dossiers :

- Délibération exécutoire approuvant l'opération et sollicitant l'aide de la CCPC,
- Une note précise de description du projet (contenu, contexte, localisation, calendrier, nature des dépenses...),
- Plan de financement prévisionnel : récapitulatif des dépenses (HT/TTC) et recettes prévisionnelles du projet,
- Attestation du maître d'ouvrage public de récupération ou non de la TVA.

Sélection des projets :

- Service instructeur CCPC : Pôle Développement Territorial
- Composition du Comité d'engagement= commission Aménagement du territoire
- Délibération du Conseil communautaire sur les projets retenus.

Versement de l'aide :

- Aide versée sous forme de fonds de concours.
- Modalités de versement :
 - o 30% d'acompte au commencement d'exécution du projet
 - o Le solde après transmission d'un état justificatif des dépenses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406263-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024
Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

